



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 22 janvier 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mlle KOENDERS

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALÉE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Myriam BERNARD	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	

Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. François DESEILLE pouvoir à M. Christophe BERTHIER
	Mme Catherine HERVIEU pouvoir à M. Philippe DELVALÉE
	M. Didier MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain MARCHAND pouvoir à Mlle Badiâ MASLOUHI
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Jean ESMONIN
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Animation des Espaces Publics numériques de l'Agglomération dijonnaise -
Renouvellement de la convention de partenariat avec la MJC de Chenôve**

Depuis quatre ans, le Grand Dijon a soutenu, la création de 19 Espaces Publics Numériques (EPN) ainsi que le lancement d'une dynamique d'appartenance à un seul et même réseau de ces EPN en confiant cette mission, par convention, à la MJC de Chenôve.

En effet, une des conditions requise pour l'attribution d'une aide du Grand Dijon étant la présence d'au moins un animateur dans chaque EPN, une réflexion sur l'animation et la mise en réseau a été conduite avec la MJC de Chenôve qui a acquis un savoir-faire qu'elle pouvait mettre au service des communes.

Ainsi une première convention de partenariat avec la MJC de Chenôve a été signée en 2004 pour une durée d'un an et reconduite un an tacitement, puis une seconde convention a été signée en 2007.

Le bilan de quatre années de fonctionnement du réseau est plus que positif puisqu'il permet sous plusieurs angles de fédérer les animateurs, mais aussi les publics. Chacun ayant, dans un cas comme dans l'autre, pris l'habitude d'un mode de travail collaboratif. Cet intérêt est croissant d'année en année et les projets qui émergent de ce réseau sont réels.

Souhaitant amplifier la démarche, et afin de renforcer la cohésion des EPN existants et ceux qui pourront être créés prochainement, il convient de confier à nouveau à la MJC de Chenôve la poursuite de sa mission d'animation des EPN. Cette dernière aura pour but de fédérer les animateurs EPN et permettre une meilleure sensibilisation des publics au multimédia au travers d'actions événementielles ou de formations d'animateurs.

La MJC a fait une nouvelle proposition de service et leur mission se définira autour de 3 volets détaillés dans le projet de convention.

Volet 1- Animation du réseau des différents EPN de l'agglomération dijonnaise

Volet 2- Enrichissement du site Internet des EPN

Volet 3- Animation et gestion du FORUM de discussion des animateurs EPN du Grand Dijon

Le coût prévisionnel pour la Communauté de l'Agglomération pour la mise en œuvre des actions détaillées dans les articles ci-avant est le suivant sur une base horaire de 27,5 euros par heure.

Animation du réseau	240 H	6 600,0 €
Animation et gestion du FORUM de discussion des animateurs EPN	45 H	1 237,5 €
Enrichissement du site Internet des EPN	45 H	1 237,5 €
TOTAL	330 H	9 075,0 €

Le volume annuel des interventions conduites par la MJC représente 330 heures qui seront consacrées à la mise en œuvre des trois actions énoncées ci-dessus.

Parallèlement à cette animation, le Grand Dijon a inscrit 15 000 € au budget 2009 pour la création de deux nouveaux espaces publics numériques.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la poursuite du partenariat entre la Communauté de l'Agglomération dijonnaise et la MJC de Chenôve ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre la Communauté de l'Agglomération dijonnaise et la MJC de Chenôve ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération
- **de dire** que les crédits nécessaires à l'opération seront prélevés sur les budgets des exercices concernés.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 JAN. 2009



Publié le 23 JAN. 2009
Déposé en Préfecture le



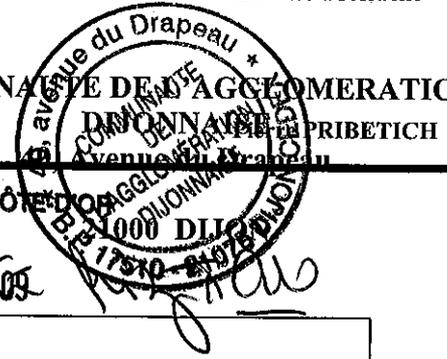
Vu pour être annexé à la délibération n° 3
du Conseil de Communauté du 22 janvier 2009
Dijon, le

23 JAN. 2009

Pour le Président,
Le Vice-Président

PROJET
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
Maison du Citoyen
7, rue de Longvic
21300 CHENOVE

COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION



PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR

Déposé le :

26 JAN. 2009

CONVENTION TRI ANNUELLE
2009 - 2010 - 2011
COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE / MAISON DES JEUNES ET
DE LA CULTURE DE CHENOVE

Poursuite de l'Animation du réseau d'EPN sur le territoire du Grand Dijon

Entre d'une part,

- la Maison des Jeunes et de la Culture représentée par sa Présidente Chantal Chapuilliot, et dont le siège social est situé au 7, rue de Longvic – 21300 Chenôve dûment habilitée et ci-après dénommée LA MJC

et d'autre part,

- La Communauté de l'Agglomération dijonnaise, représentée par son Président, François Rebsamen et dont le siège social est situé 40, avenue du Drapeau 21000 Dijon, dûment habilitée par délibération du et ci-après dénommée Grand Dijon.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Depuis quatre ans, le Grand Dijon a soutenu, la création de 19 Espaces Publics Numériques (EPN) ainsi que le lancement d'une dynamique d'appartenance à un seul et même réseau de ces EPN en confiant cette mission, par convention, à la MJC de Chenôve.

Le bilan de 4 années de fonctionnement du réseau est plus que positif puisqu'il permet sous plusieurs angles de fédérer les animateurs, mais aussi les publics. Chacun ayant, dans un cas comme dans l'autre, pris l'habitude d'un mode de travail collaboratif. Cet intérêt est croissant d'année en année et les projets qui émergent de ce réseau sont réels.

La présente convention a pour objet de renouveler la mission confiée à la MJC de Chenôve afin qu'elle puisse poursuivre le travail d'animation et de mise en réseau des EPN.

Article 2 : définition de la mission

Volet 1- Animation du réseau des différents EPN de l'agglomération dijonnaise

Volet 2- Enrichissement du site Internet des EPN

Volet 3- Animation et gestion du FORUM de discussion des animateurs EPN du Grand Dijon

Volet 1 : Animation du réseau des différents EPN de l'agglomération dijonnaise.

La MJC de Chenôve s'engage à animer le réseau des différents EPN en créant une véritable dynamique de réseau au moyen de deux initiatives :

- **la formation des animateurs à l'animation des E.P.N.**

Cinq matinées de formation seront organisées afin de permettre aux animateurs du Grand Dijon de se doter d'outils techniques ou pédagogiques pour mieux répondre aux demandes du public. Des intervenants, que la MJC défraiera à raison de trois heures par matinée, pourront intervenir pour apporter un contenu de formation en fonction des besoins et des opportunités.

- **Mise en place d'évènements fédérateurs : Marathon Web, concours photos.**

Regroupant les EPN, ils seront organisés autour du multimédia favorisant le travail d'équipe, la cohésion et procurant au public un moment très convivial autour d'un thème fédérateur. Ce sera le cas à nouveau du marathon Web-magazines qui connaît un succès depuis 4 ans. A partir de 2009, cette dynamique sera amplifiée car elle répond à un besoin croissant d'année en année, tant auprès de l'équipe d'animation que des usagers des espaces.

Volet 2 : enrichissement du site Internet des EPN

Le réseau des EPN profite, depuis quatre ans, du site internet du Grand Dijon pour mettre en ligne des pages donnant des informations régulièrement mises à jour sur les services proposés par chaque structure. Cet outil est important pour symboliser la cohérence du réseau et permettre à chaque EPN de se sentir partie prenante d'une dynamique collective. Il est important qu'une structure référente passe du temps spécifique pour centraliser ces informations.

Volet 3 : Animation et gestion du FORUM de discussion des animateurs EPN du Grand Dijon

Afin de faciliter l'échange entre animateurs, la MJC a mis en place début 2006 un forum de discussions via internet. Le but étant de permettre à chaque animateur de participer à la mise en place des réunions ou des évènements structurants, sans pour autant se réunir physiquement. C'est aussi un lieu de formulation de questions, de service d'aide, si nécessaire. La méthode de travail permet de centraliser les informations, de travailler à distance. Depuis 2005 des échanges sont écrits sur ce forum. La MJC s'engage à poursuivre ce forum.

Article 4 : Modalités financières

Le coût prévisionnel pour la Communauté de l'Agglomération pour la mise en œuvre des actions détaillées dans les articles ci-avant est le suivant sur une base horaire de 27,5 euros par heure.

Animation du réseau	240 H	6 600,0 €
Animation et gestion du FORUM de discussion des animateurs EPN	45 H	1 237,5 €
Enrichissement du site Internet des EPN	45 H	1 237,5 €
TOTAL	330 H	9 075,0 €

Le volume annuel des interventions conduites par la MJC représente 330 heures qui seront consacrées à la mise en œuvre des trois actions énoncées ci-dessus.

Le règlement des prestations de la MJC interviendra sur présentation à la Communauté de l'Agglomération dijonnaise des factures établies chaque trimestre et détaillant le temps passé pour chacun des volets.

La MJC fera parvenir un bilan de la convention à la fin de chaque année.

Article 5 : Durée de la convention

Cette convention est applicable dès signature pour une durée de trois ans.

Article 6 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant après accord des deux parties.

Fait à Dijon, le

**Pour la Maison des Jeunes et de la Culture de
Chenôve**

La Présidente

Chantal CHAPUILLIOT

**Pour la Communauté de l'Agglomération
Dijonnaise**

Le Président

François REBSAMEN